

trés, virent ces monceaux, et ils en louèrent le Seigneur, et souhaitèrent des bénédictions au peuple d'Israël.

9. Ezechias demanda aux prêtres et aux lévites pourquoi ces monceaux demeuraient ainsi exposés.

10. Le grand-prêtre Azarias, qui était de la race de Sadoc, répondit : Nous avons toujours vécu de ces prémices depuis que l'on a commencé à les offrir au Seigneur ; mais en avons pris abondamment, cependant il en est encore resté beaucoup, parce que le Seigneur a béni son peuple, et cette grande abondance que vous voyez n'est que les restes.

11. Ezechias donna donc ordre que l'on préparât des greniers dans la maison du Seigneur.

12. Ce qui étant fait, ils y portèrent fidèlement tant les prémices que les dîmes, et tout ce qui avait été offert; et l'on en donna le soin au lévite Chenias, et à son frère Séméi en second.

13. Après lequel on établit encore pour gardes Jahiel, Azarias, Nabath, Assaël, Jérémiah, Jozaïab, Eliel, Jemachias, Mahath et Banais sous l'autorité de Chenias et de Séméi, son frère, par l'ordre du roi Ezechias et d'Azarias, pontife de la maison de Dieu, auxquels on rendait compte de toutes choses.

14. Le lévite Coré, fils de Jemna, qui gardait la porte orientale, était préposé sur les dons qu'on offrait volontiers au Seigneur, et sur les prémices et autres choses que l'on offrait dans le sanctuaire.

15. Sous lui étaient Eden, Benjamin, Jésué, Sémias, Amarias et Schemias, dans les villes des prêtres, pour distribuer fidèlement à leurs confrères leur part, tant aux grands qu'aux petits.

16. Et même aux enfants mâles depuis l'âge de trois ans et au-dessus, enfin à tous ceux qui avaient droit d'entrer dans le temple du Seigneur. Ces officiers avaient encore soin de tout ce que l'on devait distribuer chaque jour à ceux qui étaient en service et dans les divers offices, selon la distribution qu'on en avait faite.

10. *Azarias sacerdos primus.* Azarias n'était pas grand-prêtre. Ces expressions indiquent seulement qu'il était le chef des vingt-quatre familles sacerdotales. Le mot hebreu que la Vulgate traduit par *pontifex*, signifie directeur, ou intendant. C'était probablement l'administrateur en chef des dîmes. La réponse qu'il fait à Ezechias honore les prêtres, dont elle met le distinctif.

14. *Propositus erant illis quo sponte offeruntur.* L'administration des revenus des prêtres fut ainsi divisée en deux sections : à la tête des dîmes et des revenus obligés, il y avait un intendant, un sous-directeur et dix administrateurs subalternes; à la tête des offrandes volontaires un directeur et six administrateurs, tous de la race de Lévi.

9. *Cur ita jacentis accervi.* Nec amona illa seponeretur, sed quasi negligenter, et incultissime jaceret.

11. *Preparavit horrea in domo Domini.* Non ut de novo constituerentur, erant quippe jam pridem à Salomone edificata, sed ut mundarentur et instaurarentur. In illis in quibus labor esset non passa.

12. *Secundus. Id est, vicarius.* Vide nota supra I. Paral., 16; et II. Paral., 26, 11 et 26, 7.

13. *Ad quo omnia pertinebant.* Hæc verba non sunt in textu Hebr., nec in textu LXX virosorum; sensus esse videtur, quorum partim sumus, partim minister omnia pertinebant.

14. *In sacra sanctorum.* Ad sacros usus, sacerdotum, etc.

15. *Excepit maribus.* Fratres maris, qui absolute tercio anno statuti, cum scilicet à matris ubere discesserant, indubitanter accipere alimenta ex immolatis, decimis, primitiis, etc. Qui ingrediuntur templum Domini. Sacerdotibus et levitis, qui templo et ariis hominum. Qui ingrediuntur templum Domini. Sacerdotibus et levitis, qui templo et ariis hominum. Qui ingrediuntur templum Domini. Sacerdotibus et levitis, qui templo et ariis hominum.

et principes ejus, viderunt accervos et benedixerunt Domino ac populo Israel.

9. Interrogavitque Ezechias sacerdotes et levitas, cur ita jacent accervi?

10. Respondit illi Azarias sacerdos primus de stirpe Sadoc, dicens : Ex quo consperit offerri primitias in domo Domini, comedimus, et saturati sumus, et remanserunt plurima, eo quod benedixit Dominus populo super reliquiarum autem copia est ista, quam curis.

11. Præcepit igitur Ezechias ut prepararentur horrea in domo Domini. Quomodo fecerunt.

12. Intulerunt tam primitias, quam decimas, et quæcumque voterant, fideliter. Fuit autem prefectus eorum Chenias levita, et Semei frater ejus, secundus.

13. Post quem Jahiel, et Azarias, et Nabath, et Assael, et Jeremih, Jozaïab, pouque, et Eliel, et Jemachias, et Mahath, et Banais; prepositi sub manibus Chenie, et Séméi fratris ejus, et Jemario Ezechias regis, et Azarias pontificis domus Dei, ad quo omnia pertinebant.

14. Coré vero filius Jemna levite et janitor orientalis porte, prepositus erat illis quo sponte offeruntur Domino, primitiisque et consecratis in Sancta sanctorum.

15. Et sub cura ejus Eden, et Benjamin, Jesu, et Sémias, Amarias quoque et Schemias, in civitatibus sacerdotum, ut fideliter distribuere fratribus suis partes, tantis quædam atque majoribus.

16. Exceptis maribus ab annis tribus et supra, cunctis qui ingrediuntur templum Domini, et quidquid per singulos dies condebat in ministerio, atque observationibus juxta divisiones suas,

17. Sacerdotibus per familias, et levitis à vigesimo anno et supra, per ordines et terras suas.

18. Universaque multitudini : tam uxoris, quam liberis eorum, cunctisque sexus, fideliter cibi, de his que sanctificata fuerant, prebæbatur.

19. Sed filiorum Aaron per agros, et suburbanas urbes singularum, dispositi erant viri, qui partes distribuere universis sexui masculino de sacerdotibus et levitis.

20. Fecit ergo Ezechias universa que diximus in omni Juda : operatusque est bonum, et rectum, et verum coram Domino Deo suo.

21. In universa civitate ministerio domus Domini juxta legem et cærenonias, volens requirere Deum suum in toto corde suo; fecitque et prosperatus est.

CHAPITRE XXXII.

Expédition de Sennachérib. Gloire d'Ezechias. Sa mort.

1. Post a quo et hujusmodi veritatem, venit Sennachérib rex Assyriorum, et ingressus Judam, obseidit civitates multas, volens eas carere. *Id est, 17. 18. 19. Eccl. 48. 20. 21. 22. 1.*

2. Quod cum vidisset Ezechias, venisse scilicet Sennachérib, et totum belli impetum veriti contra Jerusalem, 3. Intra cum principibus consilio, virisque fortissimis, ut obtinere captivum fontium, qui erant extra urbem; et hoc omnium decorem sententia.

4. Congregavit plurimam multitudinem, et obtulerunt cunctos fontes, et rivum qui fluêbat in medio terræ, dicentes : Ne veniat rex assyriorum, et inveniant aquam abundantiam.

Cap. XXXII. — 1. *Venit Sennachérib, rex Assyriorum.* Nous avons la narration officielle des guerres de Sennachérib jusqu'en 684, dans ses propres inscriptions en 450 lignes d'écriture cunéiforme, tracées sur les six faces de terre cuite que possède le Musée Britannique. Cette inscription s'accorde parfaitement avec le récit de la Bible, et ses deux côtés du terrible Sennachérib compriment une insurrection en Chaldée, et écrasent ensuite la Phénicie. Ne venant pas à bout de Moab, d'Edom et des Philistins (Voyez François Lenormant, *Histoire ancienne*, tom. I, pag. 404).

4. *Et obtulerunt cunctos fontes.* Toutes les fois que Jérusalem a été menacée d'un siège, cette précaution a été prise, notamment l'an 700, lorsque les cruels approchèrent pour la sixième fois de Jérusalem. Ce fut aussi en détournant la source de Siloé, que le sultan méroïte plus tard, obligé Richard Coeur-de-Lion à lever le siège de la ville (Guillaume de Tyr, lib. VIII, c. IV).

17. *A vigesimo anno.* Vide nota I. Paral., c. 23, n. 24. Anno vigesimo post edificatum templum ministrare incipientibus levitis.

19. *Piliorum Aaron.* qui solent sacerdotibus erant. Itaque tam in hebreo quam apud LXX dicitur : *De filiis Aaron sacerdotibus.*

Cap. XXXII. — 1. *Hujusmodi veritatem.* Hebr. et LXX habent, *post hæc et veritatem fecerunt*, verum scilicet narratum. Vel sensus est : cum ita integrè, et sanctè non sensit Ezechias : nam *eneth*, apud Hebræos, est veritatem et probitatem, sed justitia rectitudinem est Ezechias Sennachérib. Belli exitum fuisse post Aquam, anno mundi 3210, n. 1, quod vando, ad commodius vnum est.

4. *Plurimam multitudinem.* Operariorum. — *Rivum qui fluêbat in medio terræ.* Intelligit torrentem Odon, qui ab oriente fluit inter civitates et montem Olibei. Vide Villalpandam, in Eccl. par. I, lib. 2, c. 19. — *Alli de parvo rivulo Siloé accipient,* qui fonte Gilhoi deestrit juxta Jerusalem; nam infra n. 30 nivo rivus Gilhoi appellatur.

17. Aux prêtres mêmes, pris selon l'ordre de leurs familles, et aux lévites, depuis vingt ans et au-dessus, en les divisant par troupes selon leur ordre.

18. Enfin l'on prenait sur les choses qui avaient été offertes, des vivres pour toute la multitude, pour les femmes et pour les enfants, garçons ou filles.

19. Il y avait même des descendants d'Aaron dans la campagne et dans les faubourgs de toutes les villes qui avaient soin de ce qu'il fallait donner à tous les mâles qui descendaient des prêtres et des lévites.

20. Ezechias accomplit donc tout ce que nous venons de dire dans toute l'étendue de Juda; et il fit ce qui était bon, droit et véritable, en la présence du Seigneur son Dieu.

21. Dans tout ce qui concerne le service de la maison du Seigneur, selon la loi et les cérémonies, cherchant Dieu de son bon cœur; il le fit, et tout lui réussit heureusement.

5. Il réchât ainsi avec grand soin tous les remparts qui avaient été ruinés, et il fit faire des tours dessus, avec une autre ceinture de murailles par dehors : il réchât la forteresse de Mello en la ville de David, et donna ordre que l'on fit toutes sortes d'armes et de boucliers :

6. Il nomma ensuite des officiers pour commander son armée; puis, assemblant tout le monde dans la place de la porte de la ville, il leur fit ces discours pour les animer :

7. Soyez braves, et conduisez-vous en gens de cœur : ne craignez point, et n'ayez point peur de ceux des Assyriens de toute cette multitude qui l'accompagne; car il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec lui.

8. Tout ce qui est avéré lui n'est qu'un bras de chair; mais nous avons avec nous le Seigneur, notre Dieu, qui nous secourt et combat pour nous. Le peuple prit un nouveau courage par ces paroles d'Ézechias, roi de Juda.

9. Après cela Sennacherib, roi des Assyriens (qui assiégeait Lachis avec toute son armée), envoya quelques officiers à Jérusalem vers Ézechias, roi de Juda, et à tout le peuple qui était dans la ville, pour leur dire :

10. Voici ce que vous mande Sennacherib, roi des Assyriens : Sur qui posez-vous vous appuyer, pour démontrer ce repos assurés dans Jérusalem?

11. Ne voyez-vous pas qu'Ézechias vous trompe pour vous faire mourir de faim et de soif, vous assurant que le Seigneur votre Dieu vous délivrera de la main du roi des Assyriens?

12. N'est-ce pas cet Ézechias qui a renversé ses hauts lieux et ses autels, et qui a publié un ordre dans Juda et dans Jérusalem, qui porte que vous ne devez adorer que devant un seul autel, et que vous y brûlez aussi vos encens?

13. Ignorez-vous ce que nous avons fait, moi et mes ancêtres, à tous les peuples de la terre? Les dieux des nations et de toutes les provinces du monde ont-ils été assez forts pour les délivrer de mes mains?

14. Qui de tous les dieux des nations que mes ancêtres ont ravagés a pu tirer son peuple de mes mains, pour vous donner lieu de croire que votre Dieu vous pourra sauver d'une telle puissance?

15. Prenez donc garde qu'Ézechias ne vous trompe, et qu'il ne vous jure par une vaine persuasion; ne croyez rien de ce qu'il vous dit. Si aucun des dieux des nations, ni aucun des autres royaumes, n'a pu délivrer son peuple de ma main ni de celle de mes pères, votre Dieu par-

8. *Confortatus est populus.* Le peuple pensait comme Ézechias, qu'il fallait se représenter sur l'appui du Dieu plutôt que sur des bras humains. Mais il ne s'en était pas de même de Paganisme, dont la foi était très-faible, et qui était d'avis de recourir à l'alliance de l'Égypte contre l'Assyrie.

12. *Qui destravit ecclesias illius.* L'envoyé du Sennacherib fit fait de croire que les hauts lieux étaient agréables au Dieu des Hébreux, parce qu'il supposait avec raison que le peuple n'aurait renoncé qu'à regret aux hauts lieux pour lesquels les Hébreux avaient toujours eu du penchant (Cohen liv. IV. Reg. XVIII, 29).

5. *Fortificavit murum.* Quod vocare solent Alicubi Scriptura, murum, et attentiorale. Isa. 26, 1; Item, 2, 8. — *Instauravit meta.* Nomen Mello intelligitur murus qui montem Sion cingebat ac parte aedificatam civitatis, qui la murus erat in illa valle, sive vortagine, quæ Mello, et a Josepho Tyropoli appellatur.

6. *Locutus est ad cor eorum.* Conciliem habuit, qui iures consolatorum, et ad fortiter facendum animos adedert.

9. *Misit Sennacherib.* Que hic dicitur explicata habes IV. Reg. 18, 17, et deinceps.

5. Édifiait quoque, après industrie, omnium murum, qui fuerat dissipatus, et extraxit turres desperas, et fortificavit aliorum murum instauravit Mello in civitate David, et fecit universi generis armaturam et clipeos;

6. Constituit quoque principes bellatorum in exercitu; et convocavit inter eos in platea porta civitatis ac locutus est ad cor eorum, dicens :

7. Viriliter agite, et confortamini; nolite timere, nec pavescite regem Assyriorum, et universam multitudinem, que est cum eo; multo enim plures nobiscum sunt quam cum illo.

8. Cuius loqui est Ezechiam carnem; nobiscum Dominus Deus noster, qui auxiliator est noster, pugnatque pro nobis. Confortatusque est populus iurisdictione verbi Ezechias regis Juda.

9. Quo postquam gesta sunt, misit Sennacherib rex Assyriorum servos suos in Jerusalem (ipse enim cum universis exercitu obsedebant Lachis) ad Ezechiam regem Juda, et ad omnem populum qui erat in urbe, dicens :

10. Hec dicit Sennacherib rex Assyriorum : In que habentes fiduciam, sedetis obsessi in Jerusalem?

11. Num Ezechias decipit vos, ut tradat morti in fame et siti, affirmans quod Dominus Deus vester liberet vos de manu regis Assyriorum?

12. Numquid non est iste Ezechias, qui destruxit ecclesia illius, et altaria, et præcepit Juda et Jerusalem, dicens : Coram altari uno adorabitis, et in ipso comburetis incensum?

13. An ignoratis que ego fecerim, et patres mei, cunctis terrarum, populis? Numquid prevaleverunt dii gentium, omniumque terrarum, liberare regem suum de manu mea?

14. Quis est de universis diis gentium quos vastaverunt patres mei, qui poterat eruire populum suum de manu mea, et possit etiam Deus vester eruire vos de hac manu?

15. Non vos ergo decipiat Ezechias, nec vana persuasione delatit, neque credatis et. Si enim nullus potest Deus cernentium gentium atque rigorum liberare populum suum de manu mea, et de manu patrum meorum, consequatur

nec Deus vester poterit eruire vos de manu mea.

16. Sed et alia multa locuti sunt servi ejus contra Dominum Deum, et contra Ezechiam adrem eju.

17. Epistola quoque scripsit plenas blasphemias in Dominum Deum Israel, et locutus est adversum eum : Sicut didigerunt ceterarum non poterunt liberare populum suum de manu mea, sic et Deus Ezechias eruire non poterit populum suum de manu mea.

18. Insuper et clamore magno, lingua Judaica, contra populum qui sedebat in muris Jerusalem, personabat, ut terre-ret eos, et aperire civitatem.

19. Locutusque est contra Deum Jerusalem, sicut adversum deos populi terre, opera manuum hominum.

20. Gravevnt igitur Ezechias rex, et Isaias filius Amos prophetæ, adversum hanc blasphemiam, ac vociferati sunt usque in celum.

21. Et misit Dominus angelum, qui percussit omnem virum robustum et bellatorem, et principem exercitus in Assyriorum; reversumque est cum gaminia in terram suam. Cumque ingressus esset domum dei sui, filii qui egressi fuerant de atero, eju interfecerunt eum gladio. [a Tob. 1, 21.]

22. Salvavitque Dominus Ezechiam et habitatores Jerusalem de manu Sennacherib regis Assyriorum, et de manu omnium; et præstitit eis quietem per circuitum.

23. Multi etiam detestabantur hostias et sacrificia Domino in Jerusalem, et manera Ezechias regi Juda; qui exaltatus est post hæc coram cunctis gentibus.

24. In diebus illis ægrovavit Ezechias usque ad mortem, et oravit Dominum; exaudivitque eum, et dedit ei signum. [a Jf. Reg. 20, 1. Isa. 38, 1.]

25. Sed non parva beneficia, quam acceperat, retribuit, quia elevatum est cor ejus; et facta est contra eum ira, et contra Juda et Jerusalem.

26. Humilitatusque est postea, eo quod exaltatum fuisset cor ejus, tam ipse

consequens ne pourra pas non plus vous tirer de la mienne.

16. Ces officiers de Sennacherib dirent encore beaucoup d'autres choses contre le Seigneur et contre Ezechias, son serviteur.

17. Il écrivit aussi des lettres plenes de blasphèmes contre le Seigneur, le Dieu d'Israël, et il parla contre lui, en disant : Comme les dieux des autres nations n'ont pu délivrer leur peuple de ma main, de même le Dieu d'Ézechias ne pourra pas non plus sauver son peuple de cette puissance.

18. De plus, élevant sa voix de toutes ses forces, il parla en langue judaïque, au peuple qui était sur les murs de Jérusalem, pour l'épouvanter, et se rendre ainsi maître de la ville.

19. Il parla contre le Dieu de Jérusalem, comme contre les dieux des peuples de la terre qui sont l'ouvrage de la main des hommes.

20. Mais le roi Ezechias et le prophète Isaié, fils d'Amos, opposèrent leurs prières à ces blasphèmes, et poussèrent des cris jusqu'au ciel;

21. Car le Seigneur envoya un ange qui tua tout ce qu'il y avait de gens forts et portant armes dans l'armée du roi des Assyriens, et le Assyriorum; et revint le même qui les commanda à son sort, que Sennacherib s'en retourna avec les gémissements dans son pays. Et étant entré dans le temple de son dieu, ses enfants qui étaient sortis de lui le tuèrent de leur épée.

22. Le Seigneur délivra ainsi Ezechias et les habitants de Jérusalem de la main de Sennacherib, roi des Assyriens, et de la main de tous leurs ennemis; et il leur donna la paix avec leurs voisins.

23. Plusieurs mêmes faisaient porter des victimes à Jérusalem, pour y offrir des sacrifices au Seigneur, et fesaient des présents à Ezechias, roi de Juda, dont la réputation fut depuis fort grande parmi toutes les nations.

24. En ce même temps Ezechias, mal malade d'une maladie mortelle; et il fit sa prière au Seigneur, qui l'exauça, et il lui en donna un signe.

25. Mais Ezechias ne rendit pas à Dieu ce qu'il lui devait pour les biens qu'il avait reçus de lui, parce que son cœur s'éleva; et la colère de Dieu s'alluma contre lui, contre Juda et contre Jérusalem.

26. Mais il s'humilia ensuite avec tous les citoyens de Jérusalem, de ce que son cœur s'était

21. *Et misit Dominus angelum.* Inscriptio assyrienne parle de la rançon qu'Ézechias payâ à Sennacherib pour sauver Jérusalem, le premier fois que lo conquérant parti sous ses murs (IV. Reg. XVIII, 17. et sur). Mais elle se fait sur lo désastre qu'éprouva son armée dans sa seconde tentative sur la capitale de Juda. Elle est si bien cet épisode, qu'elle ne mentionne même pas le siège de Lachis, pendant lequel Sennacherib envoya sommer Ézechias de lui rendre sa ville. Mais son récit de la prise de Lachis est rapporté dans un grand bas-relief du palais de Ninive même, que possède actuellement le Musée Britannique; et quand Hérodote visita l'Égypte, les prêtres égyptiens lui racontèrent l'événement miraculeux qui vint sauver Juda et les pays de l'Invasion assyrienne, seulement ils attribuaient ce prodige à l'intervention de leurs dieux.

21. *Et misit Dominus angelum.* Hæc explicavimus IV. Reg., 19, 25, et deinceps.

24. *Ægrovavit Ezechias.* Vido dicta IV. Reg., 20, initio.

25. *Elevatum est cor ejus.* Postquam periculum quod illi intulerant Sennacherib evasit, et e Babylone locat gratularium venerunt, et divitiis acerbis sui divino beneficii, ac maxime hoc capite.

26. *Humilitatusque est postea.* Isaiæ monitis ad sanorem mentem revocatus. Vide IV. Reg., 20, 14. In Hebraico est : *Et humiliavit se Ezechias ad cunctione cordis sui, ipse et hosti tatoris Jerusalem.*

élévé : c'est pourquoi la colère de Dieu ne vint point sur eux pendant la vie d'Ézechias.

27. Or Ézechias fut un prince très-riche et très-glorieux. Il amassa de grandes trésors d'argent, d'or et de pierres, d'aromates, de toutes sortes d'armes et de vases de grand prix.

28. Il avait aussi de grands magasins de blé, de vin et d'huile, des étables et des écuries pour toutes sortes de gros bétail et de bêtes de charge, et des bergeries pour ses troupeaux.

29. Et il fit bâtir des villes pour lui, parce qu'il avait une infinité de troupeaux de bœufs, et de toutes sortes de grandes bêtes, et que le Seigneur lui avait donné une abondance extraordinaire de biens.

30. C'est ce même roi Ézechias qui boucha la haute fontaine des eaux de Gihon; qui les fit couler sous terre à l'occident de la ville de David, et qui réussit heureusement en toutes ses entreprises.

31. Néanmoins Dieu, pour le tenter, et pour faire voir tout ce qu'il avait dans son cœur, se retira de lui dans cette ambassade des rois de Babylone, qui avaient été envoyés vers lui pour s'informer du prodige qui était arrivé sur la terre.

32. Pour le reste des actions d'Ézechias, et de toutes ses bonnes œuvres, il est écrit dans les prophéties du prophète Isaïe, fils d'Amos, et dans le livre des Rois de Juda et d'Israël.

33. Ézechias s'endormit enfin avec ses pères, et on l'ensevelit dans un lieu plus élevé que les tombeaux des rois, ses prédécesseurs. Tout Juda et tout Jérusalem célébrèrent ses funérailles. Et Manassé, son fils, régna en sa place.

CHAPITRE XXXIII.

Règnes de Manassé et

d'Amon, son fils.

1. Manassé avait douze ans quand il commença à régner, et il en régna cinquante-cinq à Jérusalem.

2. Mais il fit le mal devant le Seigneur, suivant les abominations des peuples que le Seigneur avait exterminés devant les enfants d'Israël.

3. Il rebâtit les hauts lieux de ses pères; Ézechias avait démolis; il traça des autels à Baal;

4. Dodecim a annorum erat Manassés cum regnare cepisset, et quinquaginta annis regnavit in Jerusalem [a IV. Reg. 21, 1].

2. Fecit autem malum coram Domino, juxta abominaciones gentium, quas subvertit Dominus coram filiis Israel.

3. Et edificavit instauravit excoela, que demolitus fuerat Ezechias pater

30. Fontes aquarum Gihon. Vido supra, n. 3. De fonte Gihon aliquid diximus III. Reg. 1, 3. — *Avertit eis auber.* Obtravit superiorem fontem aquarum Gihon, et avertit eis auber antiquam aqueductum, jollens ferro ripam ad occidentem. — *Et domum quoniam loco que prius effloebat, sed cum loco destrinno, quod Salomonis aqueductus subioris in plura urbis loca deducebat aquas; Ezechias vero inferior aqueductus, idemque oculiculis, in paucioris urbis partibus, easque inferiores tantum aquas inferens.*

31. *Et interseparavit de portento.* Solis retrocedunt; nam Babilonj et Chaldei astronomie dediti motum illium solis notaverunt, adieruntque divino miraculo factum occasione agritudinis Ezechie regis Juda; itaque subito cognoverunt rei veritatem, legatis septimum datum esse et unum investigantem. — *Diriditque eum Deus ut tentaretur.* Permissi eum Deus mentis elatione tentari. — *Nota ferenit ovnia que erant in corde ejus.* Ut apparet quem inbellio cessant humane vires divino auxilio destituta.

32. *Mastricordiarum ejus.* Pictatis et probitatis ejus; hoc enim statim significat vox Hebr. *chessed.*

33. *Super sepulera filiorum David.* Et hoc notandum, ait D. Hieronymus in Tradit. hebr. quod excoelitis sepulcrum consecravit. — *Diriditque eum Deus ut tentaretur.* Permissi eum Deus mentis elatione tentari. — *Nota ferenit ovnia que erant in corde ejus.* Ut apparet quem inbellio cessant humane vires divino auxilio destituta.

éjus; construxitque aras Baalim, et fecit luocs, et adoravit omnia milia milium colli et filii sacrifica.

4. Édificavit quoque altaria in domo Domini, de qua dixerat Dominus : In Jerusalem erit nomen meum in æternum. [a IV. Reg. 7, 10.]

5. Adificavit autem ea cuncto exercitui colli in duobus atris domus Domini.

6. Transieque fecit filios suos per ignem in valle Benennom; observabat somnia, sciebatque anguria, maleficiis artibus inscriebat, habebat secum magos et incantatores; multaque mala operatus est coram Domino, et irritavit eum.

7. Sculptile quoque et confatille si-gnum posuit in domo Dei, de quo locutus est Deus ad David et ad Solomonem filium ejus, dicens : In domo hæc et in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribubus Israel, ponam nomen meum in sempiternum. [a III. Reg. 8, 1. 8.]

8. Et lo moveri non faciam pedem Israel de terra quam feci, quibus scilicet eorum; ita duntaxat si custodierint precepta que præcepit eis, cumque legem et consuetudines, atque judicia per manum Moysi.

9. Igitur Manassés seduxit Judam, et habitatores Jerusalem, ut facerent malum super omnes gentes, quas subvertet Dominus a facie filiorum Israel.

10. Locutusque est Dominus ad eum, et ad populum illum, et attendere noluerunt.

11. Ideo superinduxit eis principes excretis regis Assyriarum; ceperuntque Manassés, et vincium catenis atque cuneo illius duxerunt in Babilonem.

12. Qui postquam congnatus est, eravit Dominum Deum suum; et egit spiritum valde coram Deo patrum suorum.

13. Deprecatusque est eum, et observavit intente; et exaudivit orationem ejus, reduxitque eum Jerusalem in regnum suum, et cognovit Manassés quod Dominus ipse esset Deus.

14. Post hæc redificavit muram extra civitatem David, ad occidentem Gihon in convulle, ab introitu porte Piscium

le plants les bois profanes, et il adora toute la mille du ciel et lui sacrifica.

4. Il bâtit aussi des autels profanes dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avait dit : Mon nom demeurera éternellement dans Jérusalem.

5. Et il les éleva en l'honneur de toute l'armée du ciel, dans les deux vestibules du temple du Seigneur.

6. Il fit aussi passer ses fils par le feu, dans la vallée de Benennom. Il observait les songes; il suivait les augures; il s'abandonnait à l'art de la magie; il avait auprès de lui des magiciens et des enchanteurs, et il commit beaucoup de maux devant le Seigneur, qui n'en fut irrité.

7. Il mit aussi une idole et une statue de fente dans la maison du Seigneur, de laquelle il avait dit, parlant à David et à Salomon, son fils : Je bâtirai non nom pour jamais dans cette maison et in Jerusalem, que j'ai choisie entre toutes les tribus d'Israël.

8. Et je ne ferai plus sortir Israël de la terre que j'ai donnée à leurs pères; pourvu seulement qu'ils aient eu soin d'accomplir ce que je leur ai commandé, toute la loi, les cérémonies et les préceptes, que je leur ai donnés par l'entremise de Moïse.

9. Manassé séduisit donc Juda et tous les habitants de Jérusalem, les porta à faire plus de mal que toutes les autres nations que le Seigneur avait détruites en présence des enfants d'Israël.

10. Et Dieu lui parla, à lui et à son peuple, et ils ne voulerent point l'écouter.

11. C'est pourquoi Dieu fit venir sur eux les princes de l'armée du roi des Assyriens, qui, après avoir pris Manassé, lui mirent les fers aux pieds et aux mains, et l'emmenèrent à Babilone.

12. Manassé, réduit à cette grande extrémité, pria le Seigneur son Dieu, et il conçut un très-vif repentir en la présence du Dieu de ses pères.

13. Il lui adressa ses gémissements et ses instantes supplications; et le Seigneur exauça sa prière, et le ramena à Jérusalem dans son royaume; et Manassé reconnut que le Seigneur était son Dieu.

14. Après cela il fit travailler à la muraille qui est hors de la ville de David, à l'occident de Gihon, dans la vallée, depuis l'entrée de la porte

Cap. XXXIII. — 10. *Locutusque est Dominus.* Dies lui parla par le ministère de ses prophètes, Au lieu de les accouter, il les persécuta et les fit mettre à mort. Isale fut une des victimes de son tyranie. Le roi assyrien, que Dieu chargea de le punir, fut Assaradon, un des derniers conquérants de Ninive. Les incursions assyriennes contre les montres soulevèrent la Chaldée révoltée, la Médie et la Perse occidentale, envahissant la Phénicie, et attaquant ensuite Manassé qu'il emmena à Babilone, et qu'il repla ensuite sur son trône comme vassal. Les inscriptions assyriennes citent ce roi de Juda parmi ses tributaires.

5. *In duobus atris domus Domini.* Id est, Israelis et gentium, quatuor postes eo usque progressus est impietas, ut situm in atriæ levitico muris constituit. Vide Salian., anno nudi 840, a. 7.

6. *In valle Benennom.* Sive Gebennom; id est, Valle Enom, sicut dicta de nomine antiqui illius possessoris atriæ Jebusæ, erat par. vallis Cedron. Inde sumptum gebonæ nomen, et translatus ad incendia inferni significanda.

11. *Catenis.* Vatablus ex Hebræo vertit, catenis duabus.

14. *Ad occidentem Gihon in convulle.* Que est inter civitatem et montem Calvarie, qui locus est extra civitatem David, sive montem Sion. — *Ab introitu porte Piscium.* Que est in angulo septentrionali et orientali civitatis. — *Uyus ad Ophel.* Qui erat locus ante orientalem templi portam. De Ophel vide dicta supra, c. 27, n. 3.

des Poissons, continuant l'enceinte jusqu'à Ophel; et il éleva fort cette muraille: il mit aussi des officiers de l'armée dans toutes les places fortes de Juda.

15. Il ôta les dieux étrangers et l'idole de la maison du Seigneur; les autels qu'il avait fait faire sur la montagne de la maison du Seigneur et en Jérusalem, et il fit jeter tout hors de la ville.

16. Il rétablit aussi l'autel du Seigneur, et il immola des victimes et des hosties pacifiques et d'actions de grâces; et il ordonna à Juda de servir le Seigneur, le Dieu d'Israël.

17. Cependant le peuple immolait encore sur les hauts lieux au Seigneur son Dieu.

18. Le reste des actions de Manassé, la prière qu'il fit à son Dieu, et les remontrances qui lui furent faites par les prophètes qui lui parlèrent de la part du Seigneur, le Dieu d'Israël, sont rapportées dans les livres des Rois d'Israël.

19. La prière aussi qu'il fit à Dieu, et la manière dont Dieu l'exauça, tous les crimes qu'il commit, et le mépris qu'il eut pour Dieu, les hauts lieux qu'il fit construire, les bois profanes qu'il planta, et les statues qu'il érigea avant sa pépénitance, sont écrits dans le livre d'Hozai.

20. Manassé s'endormit donc avec ses pères, et il fut enseveli dans sa maison. Son fils Amon régna au lieu de lui.

21. Amon avait vingt-deux ans quand il commença à régner; et il régna deux ans dans Jérusalem.

22. Il fit le mal en la présence du Seigneur, comme Manassé, son père; et il sacrifia à toutes les idoles que Manassé avait fait faire; et il les adora.

23. Et il ne respecta point le Seigneur, comme son père Manassé l'avait respecté, mais il commit des crimes beaucoup plus grands.

24. Ses serviteurs conspirèrent contre lui, et le tuèrent dans sa maison.

25. Mais le reste du peuple, ayant fait mourir tous ceux qui venaient du nom d'Amon, établit roi Josias, son fils, au lieu de lui.

18. *Et obsecratio ejus ad Deum suum.* Parmi les livres apocryphes de l'Ancien Testament, on trouve, sous le nom de Manassé, une prière qui est une sorte de contrat passé entre lui et Dieu au moment de sa conversion. Cette prière est ordinairement à la fin des Évangiles, avec le III^e et le IV^e livre d'Esdras. Son authenticité n'est pas certaine. L'Église ne l'a pas admise au nombre des Écritures inspirées. Elle la regarde seulement comme une prière édifiante. L'Église presque lui a donné place dans son Bénédictio.

19. *Et divinus animi regnorum.* Le manuscrit d'Alexandrie des Septante met la mort d'Amon dans la 12^e année de son règne; on voit il s'accorde avec d'autres exemplaires que saint Jérôme avait vus. Mais suivant M. Vallart, dernier éditeur de saint Jérôme, presque tous les exemplaires que nous avons aujourd'hui des Septante, convenant avec Hélieron, pour ne donner à ce prince que deux ans de règne (*Art de vérifier les dates*).

15. *Et simulacrum de domo Domini.* Quod IV. Reg., c. 21, n. 7, appellatur *idolum heri*. Vide ibi dicta. — *In monte domus Domini.* In monte domo, a stris, scilicet domi. — *Profecti omnia extra urbem.* In locum profanum et immundum, v. g. Topheth ad torrentem Cedron, exemplo Eschiele patris sui.

16. *Et laudem.* Sacrificia pacificorum et gratularum actionis.

17. *Attamen adhuc populus.* Non enim in populo obtinere potuit Manasses ut excelsa destruerent, aut desererent.

18. *In sermonibus Israel.* Qui liber non exstat.

19. *Contempnus.* Hebraice, *prevaricatio*. LXX, *apostasia*. — *In sermonibus Hozai.* Qui liber non exstat. Quidam Hebraei putant esse Isaiam, teste D. Hieronymo.

20. *Superiorum enim in domo sua.* Vide dicta IV. Reg., c. 21, n. 18.

21. *Viginti duorum annorum erat Amon.* Que hic habentur usque ad hanc capituli repetitur ex IV. Reg., c. 21, n. 19 et deinceps: vide ibi dicta.

per circuitum usque ad Ophel, et exaltavit illum vehementer; constituitque principes exercitus in cunctis civitatibus Juda munitis.

15. Et abstulit deos alienos, et simulacrum de domo Domini; aras quoque quas fecerat in monte domus Domini, et in Jerusalem, et projecit omnia extra urbem.

16. Porro instauravit altare Domini, et immolavit super illud victimas, et pacifica, et laudem, præcepitque Judæ ut serviret Domino Deo Israel.

17. Attamen adhuc populus immolabat in excelsis Domino Deo suo.

18. Reliquæ autem gestorum Manasse, et obsecratio ejus ad Deum suum, præsertim quæ continentur in his, que habentur ad eum in nominibus Domini Dei Israel, continentur in sermonibus Regum Israel.

19. Oratio quoque ejus et exauditio et cuncta peccata atque contemptus, loca etiam in quibus ædificavit excelsa, et facti loca et status, antequam ageret penitentiam, scripta sunt in sermonibus Hozai.

20. Dormivit ergo Manasses cum patribus suis, et sepeliatur enim in domo sua: regnavitque per se filius ejus Amon.

21. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare cepisset, et dubios animi regnavit in Jerusalem.

22. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses pater ejus; et cunctis idolis que Manasses fecerat fabricavit, immolavit atque servavit.

23. Et non est reveritus faciem Domini, sicut reveritus est Manasses pater ejus; et multa majora deliquit.

24. Cunque comprehensus adversus cum servi sui, interfecerunt eum in domo suo.

25. Porro reliqua populi multitudo, cæsis his qui Amon percussant, constituit regem Josiam filium ejus pro eo.

CHAPITRE XXXIV.

Josias. Réparation du temple. Renouveau de l'alliance d'Israël avec le Seigneur.

1. Cæto a annorum erat Josias cum regnare cepisset, et triginta et uno anno regnavit in Jerusalem. [a IV. Reg. 22. 1.]

2. Fecitque quod erat rectum in conspectu Domini, et ambulavit in viis David patris sui; non declinavit neque ad dexteram, neque ad sinistram.

3. Cæto autem anno regni sui, cum adhuc esset puer, cepit querere Deum patris sui David; et decimino anno postquam regnare cepisset, mundavit Judam et Jerusalem ab excelsis, et lucis, simulacrique et sculptilibus.

4. Destruxit quoque coram eo aras Baalim; et simulacra, que superposita fuerant, demoliti sunt; lucos etiam, et sculptilia succidit, et comminuit; et super tumulos coram, qui eis immolare consueverant, fragmenta dispersit.

5. Ossa præterea sacerdotum comprehensit in altibus idolorum, mandavitque Judam et Jerusalem.

6. Sed et in uribus Manasse, et Ephraim, et Simeon, usque Nephthali, cuncta subvertit.

7. Cunque altaria dissipasset, et lucos, et sculptilia contrivisset in frusta, cunctaque delubra demolitus esset de universa terra Israel, reversus est in Jerusalem.

8. Igilur anno octavo decimo regni sui, mundata jam terra, et templo domini, misit Saphan filium Bœsie, et Maasia principem civitatis, et Jotha filium Joachab a commentariis, ut instarentur domum Domini Dei sui.

9. Qui venerunt ad Helciam sacerdotem magnum; acceptamque ab eo pecunia que illata fuerat in domum Domini, et quam congregaverant levites, et janitores, de Manasse et Ephraim, et de totis civitatibus que sunt in universis reliquis Israel, ab omni quoque Juda, et Benjamin, et habitatoribus Jerusalem,

Cap. XXXIV. — 3. *Et decimino anno postquam regnare cepisset.* *Le livre des Rois ne rapporte rien de Josias avant la 12^e année de son règne.* Mais comme il ordonne la réparation du temple, précisément en cette année, il avait dû auparavant attaquer le culte des faux dieux.

4. *Et simulacra, que superposita fuerant.* Que simulacres s'élevaient sans doute pas autre chose que les idoles du Sol. Quelques interprètes les entendent des aîcles qu'on plaçait sur les autels consacrés à Baal, et où l'on mettait sa statue.

5. *In uribus Manasse et Ephraim.* Depuis le renouveau du royaume d'Israël, ce qui restait des dix tribus avait été rattaché au royaume de Juda; d'où est ce qui explique la juridiction que Josias exerça sur ces contrées.

Cap. XXXIV. — 1. *Octo annorum.* Hi duo primi versiculi repetiti sunt ex IV. Reg., 22. initio.

2. *Decimino anno.* Cum annum jam ageret vigesimum ætatis, et regnum sibi stabilivisset.

3. *Super tumulos eorum.* Vide dicta IV. Reg., c. 23, n. 6.

4. *Sacerdotum.* Baalim et reliquorum idolorum.

5. *Sed et in uribus Manasse et Ephraim.* Nihil enim Israelis possessionem occupabat. Duo fratres, et Helcia pontificis, Jeremie etiam et Sophonie cohortationibus incitatus et animatus.

8. *Teritur census.* Hæc repetitur ex IV. Reg., c. 22, n. 3 et deinceps. — *A commentariis.* Vide dicta II. Reg., c. 8, n. 16.

1. Josias avait huit ans quand il commença à régner; et il régna trente et un ans à Jérusalem.

2. Il fit ce qui était bon en la présence du Seigneur, et il marcha dans les voies de David, son père, sans se détourner ni à droite ni à gauche.

3. Dès la huitième année de son règne, étant encore fort jeune, il commença à chercher le Dieu de David, son père. Et la douzième année après qu'il eut commencé à régner, il purifia Juda et Jérusalem des hauts lieux, des bois profanes, des idoles et des figures de sculpture.

4. Il fit détruire en sa présence les autels de Baal, et briser les idoles qui'on avait posés dessus: il fit encore abatre les bois profanes, et mit en pièces les idoles qui y étaient, et en jeta tous les morceaux sur les tombeaux de ceux qui avaient accoutumé de leur offrir des victimes.

5. De plus, il brûla les os des prêtres sur leurs autels, et purifia Juda et Jérusalem.

6. Il renversa encore tout dans les villes de Manassé, d'Ephraïm et de Simeon, jusqu'à Nephthali.

7. Et après qu'il eut renversé les autels et les bois profanes, et qu'il eut mis en pièces les idoles et ruiné tous leurs temples dans toute la terre d'Israël, il se revint à Jérusalem.

8. Ainsi l'an dix-huit de son règne, ayant déjà purifié la terre et le temple du Seigneur, il envoya Saphan, fils d'Ésie, et Maasia, gouverneur de la ville, et Jotha, fils de Joachab, son secrétaire, pour rétablir la maison du Seigneur son Dieu.

9. Ils vinrent trouver le grand-prêtre Helcias; et ayant reçu de lui l'argent qui avait été porté en la maison du Seigneur, et que les lévites et les portiers avaient recueilli de la tribu de Manassé et d'Ephraïm, et de tout ce qui était resté d'Israël, et encore de tout Juda et Benjamin, et de ceux qui demeuraient à Jérusalem,

40. Ils le mirent entre les mains de ceux qui faisaient travailler les ouvriers dans le temple pour le rétablir, et pour en réparer toutes les ruines.

41. Et ceux-ci donnèrent cent argent à des ouvriers et à des tailleurs de pierre, afin qu'ils en achetassent des pierres des carrières, du bois pour la charpente, et pour faire les planchers des maisons que les rois de Juda avaient détruites.

42. Et ces officiers s'acquittèrent fidèlement de toutes choses. Or ceux qui avaient soin de faire travailler les ouvriers, et qui pressaient l'ouvrage, étaient Jahath et Abdias, de la race de Méhari; Zacharie et Mosollam, de la race de Caath; tous lévites qui savaient jouer des instruments.

43. Mais ceux qui portaient les fardeaux pour divers usages étaient commandés par des scribes, des juges et des portiers de l'ordre des lévites.

44. Or, comme l'on transportait l'argent qui avait été porté au temple du Seigneur, le pontife Helcias trouva un livre de loi du Seigneur par les mains de Moïse.

45. Et il dit au secrétaire Saphan : J'ai trouvé le livre de loi du Seigneur dans le temple. Et il le lui mit entre les mains.

46. Et Saphan porta ce livre au roi, et lui rendant compte de tout, lui dit : Ce que vous avez commandé à vos serviteurs s'exécute fidèlement.

47. Ils ont ramassé tout l'argent qu'ils ont trouvé dans la maison du Seigneur, et ils l'ont donné à ceux qui veillent sur les ouvriers et sur les gens de métier qui font divers ouvrages.

48. Outre cela, le pontife Helcias m'a encore chargé de ce livre. Et il le lui devint le roi.

19. Le roi ayant entendu les paroles de la loi, déchira ses vêtements :

20. Et il donna ses ordres à Helcias, à Ahiam, fils de Saphan; à Abdon, fils de Micha; à Saphan, secrétaire, et à Assas, officier du roi, et leur dit :

21. Allez, et priez le Seigneur pour moi et pour ce qui resté d'Israël et de Juda. Consultez-le sur tout ce qui est écrit dans ce livre qui a été trouvé : car la colère du Seigneur est prête à fondre sur nous, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles du Seigneur, ni accompli ce qui a été écrit dans ce livre.

22. Helcias et les autres qui avaient été envoyés par le roi s'en allèrent donc trouver la prophétesse Oïla, femme de Sallum, fils de Thicoath, fils de Hasra, gardien des vêtements, laquelle demoura à Jérusalem, dans la seconde partie de

14. *Reperit Helcias sacerdos librum legis.* Voyez notre note, IV. Reg., ch. XXII, vers. 8.

17. *Argentum... confecerunt.* On réduisit en lingots l'argent que le peuple avait offert en petits morceaux, l'argent monnayé n'étant pas encore en usage. Peut-être qu'un lieu de confonduer s'aurait-il lire *ponderaverunt*; ils ont pesé. On pesait l'argent, et c'est ainsi qu'on évaluait.

11. *Commissarius.* Opéra que sunt commissaria intus se lignis.

* 12. *Scientias organii canere.* Hoc propriè aditur, in intelligitur non tantum exercuisse præfecturam in operario, sed etiam statim temporariè in templo ministrasse et canticum inter sacrificia, etc.

13. *Erant scribae.* In hebr. est, *erant de levitis scribae, et præfecti, et Juniores.*

14. *Reperit... librum.* Vide dicta IV. Reg., c. 22, s. n. 7.

* 22. *Custodis vestium.* Sou publicarium, seu fortasse regiarum.

40. Tradiderunt in manibus eorum qui præstant operarios in domo Domini, ut instaurarent templum, et infirma quæ sarcirent.

41. At illi dederunt eam artificibus, et cementariis, ut emerant lapides de lapidinis, et ligna ad commissuras addidissent, et ad conligationem domorum quas destruxerant reges Juda.

42. Qui fideliter cuncta faciebant. Erant autem prepositi operantium, Jahath et Abdias de filiis Merari, Zacharias et Mosollam de filiis Caath, qui urgebant opes; omnes levites scientes organii canere.

43. Super eos vero, qui ad diversos usus omnia portabant, erant scribae et magistri de levitis janitores.

44. Cumque offerrent pecuniam, qua illata fuerat in templum Domini, reperit Helcias sacerdos librum legis Domini per manum Moysi.

45. Et ait ad Saphan scribam : Librum legis inveni in domo Domini. Et tradidit ei.

46. At ille intulit volumen ad regem, et nuntiavit ei dicens : Omnia que dedisti in manu servorum tuorum, ecce complentur.

47. Argentum, quod reperitur est in domo Domini, confluaverunt; datantque isti præfectis artificum, et diversa opera fabricantium.

48. Præterea tradidit mihi Helcias sacerdos hunc librum. Quem cum reges præsentè, recitasset.

19. Auditusque ille verba legis, scidit vestimenta sua;

20. Et præcepit Helcias, et Ahiam filii Saphan, et Abdon filii Micha, Saphan quoque scribae, et Assas sermo, et dixit : Allez, et orate Dominum pro me, et pro reliquis Israël et Juda, super universis sermonibus libri istius, qui reperitur est; magnum enim furor Domini stillavit super nos, eo quod non custodierunt patres nostri verba Domini; et facerent omnia que scripta sunt in isto volumine.

22. Abiit ergo Helcias, et hi qui simul ad regem missi fuerant, ad Oïlam prophetissem, uxorem Sallum filii Thicoath, filii Hasra custodis vestium; que habitabat in Jerusalem in secunda; et

louci sunt ei verba, que supra narravimus.

23. At illa respondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Dicitis viro, qui misit vos ad me;

24. Hæc dicit Dominus : Ecce ego locum malum super locum istum, et super habitatores ejus, cunctaque maledicta, que scripta sunt in libro hoc, quem legertur coram rego Juda.

25. Quia derelinquerunt me, et sacrificaverunt diis alienis, ut me ad iracundiam provocarent in cunctis operibus manuum suarum, ideoque stillabit furor meus super locum istum, et non extinguetur.

26. Ad regem autem Juda, qui misit vos pro Domino deprecando, sic locutus est : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quoniam audisti verba volominis,

27. Atque emolliuit est cor tuum, et humililas est in conspectu Dei, si per his que dicta sunt contra locum hunc, et habitatores Jerusalem, reverte-tusque faciem meam; scidisti vestimenta tua, et levisti cor meum; ego quoque exaudivi te, dicit Dominus.

28. Jam enim colligam te ad patres tuos, et inferebis in sepulcrum tuum in pace; nec videbunt oculi tui omne malum, quod ego inducturus sum super locum istum, et super habitatores ejus, et Retulerunt itaque regi cuncta que dixerat. [a IV. Reg. 23. 1]

29. At ille convocavit universis majoribus natu Juda et Jerusalem.

30. Ascendit in domum Domini, unaque omnes viri Juda et habitatores Jerusalem, sacerdotes et levites, et cunctus populus a minimo usque ad maximum. Quibus audientibus in domo Domini, legit rex omnia verba voluminis.

31. Et stans in tribunali suo, percussit fœdus coram Domino, et ambularet post eum, et custodiret præcepta, et testimonia, et justificationes ejus in toto corde suo, et in tota anima sua, faceretur que scripta sunt in volumine illo, quod legerat.

32. Affuerunt quoque super hoc omnes, qui reperiti fuerunt in Jerusalem et Benjamin; et fecerunt habitatores Jerusalem iuxta pactum Domini Dei patrum suorum.

33. Abstulit ergo Josias cunctas abominaciones de universis regionibus filiorum Israel; et fecit omnia que residui erant ad Israel, serviri Deo sicut Dominus Deus suo. Cunctis diebus ejus non recesserunt a Domino Deo patrum suorum.

la ville; et ils lui dirent ce que nous venons de rapporter ci-dessus.

23. Oïla leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moi :

24. Le Seigneur a dit : Je vais faire tomber sur ce lieu et sur ses habitants les maux et toutes les maledictions que sont écrites dans ce livre qui a été enlevé de la loi de Juda;

25. Parce que j'ai moi-même abandonné, et j'ai moi-même sacrifié aux dieux étrangers, et qu'ils m'ont irrité par tous leurs oeuvres de leurs mains. C'est pourquoi ma fureur se répandra sur ce lieu, et elle ne s'apaisera point.

26. Quant au roi de Juda, qui vous a envoyés pour implorer par Dieu prières la miséricorde du Seigneur, lui direz : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre,

27. Que vous eussiez en moi, et que vous fussiez des humiliés devant Dieu, en entendant les maux dont Dieu menacé ce lieu et les habitants de Jérusalem; et parce que vous avez été touché de ma crainte, que vous avez déchiré vos vêtements, et que vous avez pleuré devant moi, je vous ai exaucé, dit le Seigneur.

28. C'est pourquoi je vous ferai reposer avec vos pères; vous serez dans un pais dans votre tombeau, et vous nex ne verrez point tous les maux que je dois faire tomber sur cette ville et sur ses habitants. Ils vivront donc rapporter au roi tout ce que cette prophétesse leur avait dit.

29. Et le roi ayant fait assembler tous les anciens de Juda et de Jérusalem.

30. Il monta à la maison de Seigneur, accompagné de tous les hommes de Juda, et des citoyens de Jérusalem, des prêtres, des lévites et de tout le peuple, depuis le plus petit jusques au plus grand. Ils se mirent tous à écouter dans la maison du Seigneur; et le roi leur lut toutes les paroles de ce livre.

31. Et se tenant debout dans son tribunal, il fit alliance avec le Seigneur pour marcher après lui dans ses voies, et pour garder ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies, de tout son cœur et de toute son âme, et pour accomplir tout ce qui était écrit dans ce livre qu'il avait lu.

32. Affuerunt quoque super la même chose à tous ceux qui s'étaient trouvés à Jérusalem et dans la terre de Benjamin; et tous ceux qui demeurèrent à Jérusalem consentirent à cette alliance du Seigneur, le Dieu de leurs pères.

33. Ainsi Josias bannit toutes sortes d'abominations de toutes les terres des enfants d'Israël, et il obligea tous ceux qui restaient encore dans Israël à servir le Seigneur qui était leur Dieu. Et tant qu'il vécut, ils ne se séparèrent point du Seigneur le Dieu de leurs pères.

* 28. *Inferrebis in sepulcrum tuum in pace.* Licit enim Josias ex vulnere mortuus est, tunc tamen exactissus est cum regnum ejus publicè pax et prosperitate fructuar intra fines sui ipsi tamen ad externum bellum profecto contra Aegyptos.

29. *At ille convocatis.* Hæc usque ad finem captis explicita sunt IV. Reg., c. 23, an. 1 et deinceps.

CHAPITRE XXXV.

Célébration de la Pâque sous Josias. Mort de ce prince.

1. Josias fit ensuite célébrer à Jérusalem la Pâque du Seigneur, et elle fut immolée le quatorzième jour du premier mois :

2. Il établit les prêtres dans leurs fonctions, et les exhorta à servir dans la maison du Seigneur.

3. Il parla aussi aux lévites, par les exhortations desquels tout Israël était sanctifié au Seigneur, et *il leur dit* : Remettez l'arche dans le sanctuaire du temple que Salomon, fils de David, roi d'Israël, a fait bâtir; car vous ne la porterez plus. Ayez seulement soin maintenant de servir le Seigneur votre Dieu et son peuple d'Israël.

4. Préparez-vous donc par vos maisons et par vos familles, selon la distribution de chacun de vous, ainsi que l'avait ordonné David, roi d'Israël, et que a écrit Salomon, son fils.

5. Et servez dans le sanctuaire, selon la distribution des familles et des compagnies établies parmi les lévites :

6. Après vous être sanctifiés, immolez la Pâque; et disposez aussi vos frères à pouvoir servir le Seigneur a communi par le ministère de Moïse.

7. Josias donna à tout le peuple qui se trouva à la solennité de la Pâque, des agneaux et des chevreaux de ses troupeaux, et du resto de son bétail, jusqu'à trente mille, et trois mille bœufs. Le roi donna tous ces animaux de son propre bien.

8. Ses officiers offrirent aussi ce qu'ils avaient promis, tant au peuple qu'à ces prêtres et aux lévites. Outre cela, Hécias, Zacharie et Jehiel, qui étaient les premiers officiers de la maison du Seigneur, donnèrent aux lévites, pour célébrer cette Pâque, deux mille six cents bêtes de menu bétail, avec trois cents boeufs.

9. Mais Chonémias, avec Séméias et Nathanaël,

CAP. XXXV. — 3. *Neguaquam enim eam ultra portabitis.* Quand des rois impies établirent le culte des idoles, les prêtres avaient soin de transporter ailleurs l'arche sainte. Elle fut ainsi déplacée sous Achaz, pendant le règne duquel des péteurs la transportèrent dans la maison du mari d'Oloa. On croit que Josias dut aussi par Mahasana, lorsqu'il plaça une idole dans le temple (II. PAR., XXXIII, 7), tel Josias dut aux lévites que cela d'arrivera plus.

CAP. XXXV. — 1. *Fecit.* — Phase. Vide dicta, IV. REG., 23, 21.

8. *Ad quorum usum dicitur omnia Israel sanctificavit Dominus.* In hebreo ad verbum est: *Dixit levitis intelligit facientes universum Israel sanctificavit Dominus.* Vatabl. vertit: *Qui sanctificavit omnem Israel, quibus sancti erant Dominus.* In greco sicut est: *Et dicit levitis potestatem in omni Israel, ut qui sanctificaverunt Dominum.* Potestas hinc non competitur esse virtutum, sed est potestas spiritalis ad res sacras tradendas populo, in templo et synagoga; sententia igitur vulgatae est, levitas cum sancti essent, sive consecrati Domino, populum quoque et sanctificaverunt. Non et ipse populus pro omnibus aliis populis sanctus erat Deo suo, et studium levitarum erat elaborare, ut viverent et ambularent digne Deo ejusque sanctissimis locibus. — *Ponite arcam in Sanctuario.* Quo tempore Amnias rex regis Juda, et tempore puellae Josia extra templum fuerat. Ideo subditur, non simul esset cum idolis. Vide Saluamam anno mundi 3412, n. 27, 28, 29 et 30. — *Neguaquam enim eam ultra portabitis.* Quasi dicit, inquit Vatabl. non erit vobis arca fides humeris, ut antea.

4. *In distributionibus.* Per classes a David constitutas, de quibus I. PAR., 4.

6. *Præparate.* Purificatio, sanctificatio ut suis ministeriis exercendi idonei esse possint.

7. *Agnos et hædos de gregibus.* Horum singuli a singulis familiis sanctificabantur et assabantur, et cum lævis comminabantur juxta consuetudinem rituum. — *Reliqui pecoræ.* Ad alia critica, holocausta scilicet et hostias pacificas.

8. *Tam populo quam sacerdotibus.* Quos venerant se datus populo, ut haberet quod Domino offerret et sacerdotibus sanctificaret immolantibus. Commemoratio. Pars ovæ, partim agnæ, partim hædo. Reg. LXX habent: *Dederunt aut Phase oves et agnos et hædos.*

Nathanaël, frères ejus, necnon Hasabias, et Jehiel, et Jobab, principes levitarum, dederunt cœteris levitis ad celebrandum Phase, quingue milia pecorum, et boves quingentes.

10. Préparatamen que in officio suo; levites quoque in turmis, juxta regis imperium.

11. Et immolatum est Phase; aspererunt sacerdotem manu sua, sanguinem et levites dederunt pelles holocaustorum.

12. Et separaverunt eis au darent per domos et familias singulorum, et offerrent Domino, sicut per Israel, et in libro Moysi; de bobus quoque fecerunt similiter.

13. Et assaverunt Phase super ignem, juxta quod in lege scriptum est; pacificas vero hostias coxerunt in lebetibus, et cacabis, et ollis, et festinatio distribuerunt universis plebi.

14. Sibi autem, et sacerdotario potesta paraverunt; nam in oblatione holocaustorum et adipum usque ad moctem sacerdotum fuerunt coacti, unde levitis sibi, et sacerdotibus filiis Aaron paraverunt novissimas.

15. Porro cœteris filii Asaph stabant in ordine suo, juxta præceptum David, et Asaph, et Heman, et Idithun, principes domus Domini, dederunt sacerdotibus ad faciendum Phase pecora comminatio duce milia sexcenta, et boves trecentos.

16. Omnis igitur cultura Domini rite completa est in die illa, et facerent Phase, et offerrent holocausta super altare Domini, juxta præceptum regis Josias.

17. Et les enfants d'Israël, qui se trouvaient à la fête furent ibi, Phase in tempore illo, et sollemnitate Azymorum septem diebus.

18. Non fut Phase simile juxta in Israël a disbus Samuëlis prophete;

19. Non fut Phase simile juxta in Israël a disbus Samuëlis prophete; et dans n'est point de Pâque semblable à celle-ci (II. PAR., 25).

20. *Ministerium.* Immolatio Phase, ut patet ex versiculo sequenti. — *In turmis, juxta regis imperium.* Non enim singula tantum vires, ut religio tempore, sed simul omnes aderant, ut rex imperaverat, qui omnibus utam vicinas copioso largitus est.

11. *Asperaverunt sacerdotem manum sua sanguinem.* Hostiarum scilicet quas ipsemet juglaverunt. — *Dederuntque potestas.* Quo urgente necessitate facere potestatis. Vide supra, c. 29, n. 34.

12. *Separaverunt eis LXII habent, præparaveruntque holocaustorum.* Sensus Vulgate videtur esse, levitas vicinas a sacrificiis paraverunt, non scilicet confectis inducitur, sed scilicet potest per quos quilibet hostia offerretur. Val plus sensus est separata holocausta ut integre comminarentur, ab aliis hostias que singulis offerrentur danda erant per domos et familias.

13. *Assaverunt Phase.* Agnos paschales. — *Coxerunt in lebetibus.* Hostie enim pacificas paræ incocterantur, pars cedebat in usum sacerdotum, pars in usum offerentium; hæc ergo turris pars in ollis et lebetibus in usum offerentium. Nam ut sibi pararent vitum non habebant, præ multitudine sacrificiorum.

15. *Juxta præceptum David.* Juxta classes in quæ a David fuerant distributi, ut habemus I. PAR., c. 25. — *Prophetarum regis.* Hebr. Videntes regis appellat, et regis cœteros significatur.

18. *Non fut Phase.* Item habemus IV. REG., 23, 21.

ses frères comme aussi Hasabias, et Jéhiel et Jobab, chefs des lévites, donnèrent aux autres, pour célébrer la Pâque, cinq mille menues bêtes et cinq cents boeufs.

10. Après que tout fut préparé pour ce ministère, les prêtres se rendirent à leurs fonctions, et les lévites, aussi divisés par compagnies, selon le commandement du roi.

11. On immola donc la Pâque, et les prêtres en répandirent le sang; et les lévites écorchèrent les victimes des holocaustes;

12. Et ils les séparèrent, pour les distribuer par les maisons et les familles, et pour les offrir au Seigneur, selon ce qui est écrit dans le livre de Moïse; et ils firent la même chose des bœufs, similairement.

13. Ensuite ils firent rôtir la Pâque sur le feu, comme il est écrit dans la loi. Ils firent cuire les victimes pacifiques dans des marmittes, des chaudrons et des pots; et les distribuèrent promptement au peuple :

14. Après qu'ils en préparèrent pour eux et pour les prêtres; car les prêtres furent occupés jusqu'à la nuit à offrir les holocaustes et les graisses, ce qui fut cause que les lévites n'en purent goûter pour eux, ni pour les prêtres, fils d'Aaron, que les dœufs.

15. Les chœurs, fils d'Asaph, étaient aussi là dans leur rang, selon l'ordre de David et d'Asaph, Heman et Idithun, prophètes du roi. Les portiers étaient aussi soigneux de garder toutes les portes, sans s'éloigner un seul moment de leur office; c'est pourquoi les lévites leurs frères leur préparèrent à manger.

16. Tout le culte du Seigneur fut donc exactement accompli en ce jour-là, soit dans la célébration de la Pâque, soit dans l'oblation des victimes, qui se fit sur l'autel du Seigneur, selon ce que le roi Josias avait ordonné.

17. Et les enfants d'Israël, qui se trouvaient à la fête la Pâque en ce temps, et célébrèrent les Azymes durant sept jours.

18. Dans n'est point de Pâque semblable à celle-ci (II. PAR., 25).

19. Non fut Phase semblable à celle-ci, c'est-à-dire il n'y en eut pas de célébrée avec autant de piété, de zèle et d'union. Car, pour le concours du peuple, le nombre des victimes, les fêtes données par Salomon, dans toute sa gloire, effaçant entièrement celle-là.

muel; et de tous les rois d'Israël il n'y en a point qui ait fait une Pâque comme celle que Josias fit avec les prêtres, les lévites, tout le peuple de Juda, et ce qui se trouva d'Israël, et les habitants de Jérusalem.

19. Cette Pâque fut célébrée la dix-huitième année du règne de Josias.

20. Après que Josias eût réparé le temple, Nécho, roi d'Égypte, alla porter la guerre à Charcamis sur l'Égypte. Josias marcha pour s'opposer à lui.

21. Mais ce prince lui envoya des ambassadeurs, qui lui dirent: Qu'avez-vous à débeler avec moi; ô roi de Juda? Je n'est pas contre vous que je viens aujourd'hui; mais je viens faire la guerre à une autre maison, contre laquelle Dieu m'a commandé de marcher en diligence. Cessez donc de vous opposer aux desseins de Dieu, qui est avec moi, de peur qu'il ne vous tue.

22. Josias ne voulut point s'en retourner; mais il se prépara à le combattre; et il ne se rendit point à ce que lui dit Nécho de la part de Dieu; mais il continua sa marche pour lui livrer bataille dans le champ de Magédo.

23. Et étant là, il fut blessé par des archers, et il dit à ses gens: Tirés sur moi d'ici, parce que je suis extrêmement blessé.

24. Ils le transportèrent d'un char dans un autre qui le suivait, selon la coutume des rois; et ils le portèrent à Jérusalem. Il mourut et il fut mis dans le tombeau de ses pères; et tout Juda et Jérusalem le pleura;

25. Particulièrement Jérémie, dont les Lamentations sur la mort de Josias se chantent jusqu'à

20. *Ascendit Nécho, rex Egypti.* Le but de Nécho étoit de profiter de la destruction de la monarchie assyrienne, pour marcher sur l'Égypte, et s'emparer de Charcamis ou Crésus, parce que ces deux royaumes étoient alors armés des rois de Ninive, lorsqu'ils envahirent la partie occidentale de l'Asie, pour passer de là en Égypte. Il étoit donc sincère lorsqu'il disait à Josias qu'il n'avait pas d'intentions hostiles contre lui.

21. *Desine advertere Deum facere.* Nécho parle du vrai Dieu comme auroit pu le faire un Israélite. On ne doit pas en être surpris, car les rois d'Égypte connoissent les Égyptiens et les Hébreux furent alors assez en vue pour que le roi d'Égypte connoît leur croyance, et pût dire dans la circonstance fa-t-il éclairé par un de leurs prophètes, comme l'écri saint Jérôme.

25. *Scriptum fectur in Lamentationibus.* Les Lamentations de Jérémie sur la mort de Josias sont perdues. Celles qui se trouvent dans la Bible, à la suite de ses prophéties, sont pour objet la ruine de Jérusalem et l'exil des Juifs hors de leur pays par les Chaldéens. A la mort de Josias, la douleur fut si universelle, que ce malheur servit dans la suite, comme terme de comparaison, pour exprimer le plus grand deuil; et c'est ce jour-là, dit Zacharie, un grand génémissement se fera entendre dans Jérusalem, comme le génémissement d'Adairimmon aux champs de Magédo (XII, 11).

20. *Ascendit Nécho.* Hæc eadem, licet breviter, habetur eodem, c. 23. IV. Reg., n. 29 et 30. Vide que ibi diximus.

21. *Quid mihi et tibi est?* Quid mecum est? — *Contra aliam pugna domum.* Contra alium regem.

22. *Sollert Assæcypum.* ut dicitur IV. Reg., 23. 29. *Ecce ergo Dei.* Id est, cum ei Dei voluntatem vero dixisset, licet forsitan aspicere et vates suos idololatriæ Egyptiæ consulisset, qui quod futurum esset vero aliquando prædicare poterat, vel casu, vel providentiâ divina sit ordinatus. — S. Hieronymus putat Jeremiam prophetam Josiam movisse ne se opposeret Egyptio, quod cum hinc intelligitur, repetit hic et insulset Josie, sed frustra.

25. *Lamentationibus.* Multis antea, quos refert Salian, anno mundi 3425, n. 19, putant hic sermone esse de Lamentationibus Jeremie, que etiamnum extant, quarum initium est: *Quomodo sedes sola civitas, etc.* sed verius esse, quia hic memorat sacrum textus, non extare. Vide Salian, lib. 1, n. 12, et Cocceus a Longo, in Lamentis Jeremie, lutto, ubi querit quodam si Theodoran argumentum. — *Et quod dixi obitum in Israel.* Ut scilicet certo tempore sur quoties laqueus carmine casum aliquem adversum ligere voluit, hæc lamentatio inauratur, et Jeremie cunctis hæc scribit replicatur a cætoribus, — *Ecce scriptum fertur in Lamentationibus.* Olim videtur lamentatio que Jeremias Josiam luto ad-juncta fuisse aliam ejusdem lamentationibus. Sensus ergo videtur esse: ecce carmen laqueus Jeremie habes cum ejus lamentationibus.

sed nec quisquam de cunctis regibus Israel fecit Phase sicut Josias, sacerdotibus et levitis, et omni Juda, et Israel, qui repertus fuerat, et habitans in Jerusalem.

19. Octavo decimo anno regi Josie hoc Phase celebratum.

20. et Postquam instauraverat Josie templum, ascendit Nécho rex Egypti ad pugnandum in Characis juxta Ephraïm; et processit in occursum ejus Josias. [a IV. Reg. 23. 29.]

21. At ille, missis ad eum nuntis, ait: Quid mihi et tibi est rex Juda? non advertebam te hodie tenio, sed in aliam pugna domum, ad quam me Deus destinavit: et precipi; desino advertere Deum facere, qui mecum est, nec interfecit te.

22. Noluit Josias reverti, sed preparavit contra eum bellum, nec acquievit sermionibus Nécho ex ore Dei; verum perrexit ut dimicaret in campo Magédo.

23. Ibiq; vulneratus a sagittariis, et dixit paucis suis: Edificetis me presilio, quia oppido vulneratus sum.

24. Qui transtulerunt eum de curru in alterum currum, qui sequatur eum more regio, et asportaverunt eum in Jerusalem, mortuusq; est, et sepultus in mausoleo patrum suorum; et universus Juda et Jerusalem luerunt eum;

25. Jeremias maxime: cujus omnes cantores atq; cantatrices, usque in

presentem diem Lamentationes super Josiam replicant; et quasi lex oblituit in Israel: Ecce scriptum fertur in Lamentationibus.

20. Heliqua autem sermone Josie et misericordiis eius, que lege præcepta sunt Domini.

21. Opera quoque illius prima et novissima; scripta sunt in libro Regum Juda et Israel.

CHAPITRE XXXVI.

Prise de Jérusalem. Destruction du royaume de Juda.

1. Tullit a ergo populus terra Joachab filium Josie; et constituit regem pro patre suo in Jerusalem. [a IV. Reg. 23. 30.]

2. Viginti trium annorum erat Joachab cum regnare cepisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem.

3. Amovit autem eum rex Egypti cum venisset in Jerusalem, et condemnavit trecentum talentis argenti, et talento auri.

4. Constituitque eo pro regem, a Eliakim fratrem ejus, super Judam et Jerusalem; et verit non ejus Joakim; ipsam vero Joachab tulit secum, et adduxit in Egyptum. [a Matth. 1. 11.]

5. Viginti quinque annorum erat Joakim cum regnare cepisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem; factique malum coram Domino Deo suo.

6. Contra hunc ascendit Nabuchodonosor rex Chaldeorum, et vincum cænis duxit in Babylonem.

7. Ad quam et vasa Domini transtulit, et posuit ea in templo suo.

8. Reliqua autem verborum Joakim, et abominacionum ejus quas operatus est, et que inventa sunt in eo, continentur in libro Regum Juda et Israel. Regnavit autem Joachim filius ejus pro eo.

9. Octo annorum erat Joachim cum regnare cepisset, et tribus mensibus ac decem diebus, regnavit in Jerusalem, factique malum in conspectu Domini.

Cap. XXXVI. — 1. *Annoit eum rex Egypti.* Nécho après sa victoire de Magédo sur Josias, avait continué sa marche vers le Nord, près Rudocur sur Prouste, et s'étoit arrêté à Riblath, en Syrie. De là il avait envoyé un corps de troupes à Jérusalem. Il rendit le pays tributaire au lui imposant cent talents d'argent ou environ 400 000 livres, et un talent d'or qui étoient environ 20 000 livres. Il détruisa Joachab, autrement dit Sallim, et l'envoya en Egypte. Il mit à sa place le fils aîné de Josias, Eliakim, dont il changea le nom en celui de Joakim.

2. *Vinctum cænis duxit.* Joakim fut chargé de chaînes pour être emmené à Babilone, comme le vatequm ayant changé de dessin, il resta à Jérusalem où il mourut (IV. Reg., XXIV, 1-5). Un certain nombre d'Israélites furent emmenés, et c'est de cette première translation que datent les 70 années de captivité prédites par Jérémie.

30. *Misericordiarum ejus.* Vide dicta supra, c. 32, n. 32. — *Que lege præcepta sunt Domini.* Hæc, habet, quæ servata sunt in lege Domini, et sensus est: justitia et probitas ejus legi divine, quam servabat, consentanea. — Cap. XXXVI. — 1. *Tullit ergo populus terra.* Cum hic habetur duodecim primis versiculis hujus capituli clarus sunt ex dictis IV. Reg., c. 23, n. 35 et deinceps, et I. Paral., c. 29, n. 15 et 16, ubi Josias filiorum qui post illum regnavit, sermone possunt.

2. *Vinctum.* Scilicet Joachim.

5. *Invicta sunt in eo.* Vide dicta IV. Reg., c. 24, n. 1.

9. *Cum regnare cepisset.* Tunc cum patre suo; sed jam cum eo defuncto solus regnare cepit, æt annorum octodecim, IV. Reg., 24, 18.

cette heure par les musiciens et par les musiciens; cette coutume est comme une espèce de loi établie dans Israël. On les trouve écrits parmi les Lamentations.

20. Le reste des actions de Josias, et toutes ses bonnes œuvres, conformes à ce qui est ordonné par la loi de Dieu.

27. Et tout ce qu'il a fait, tant au commencement qu'à la fin de son règne, est écrit dans le livre des Rois de Juda et d'Israël.

1. Le peuple de ce pays prit donc Joachab, fils de Josias, et l'établit roi en la place de son père, dans Jérusalem.

2. Joachab avait vingt-trois ans quand il commença à régner; et il régna trois mois dans Jérusalem.

3. Mais le roi d'Égypte, étant venu à Jérusalem, le déposa, et condamna le pays à lui donner cent talents d'argent et un talent d'or.

4. Et il établit Eliakim, son frère, roi en sa place sur Juda et sur Jérusalem, et l'appela Joakim. Et, après s'être saisi de Joachab, il l'emmena en Égypte avec lui.

5. Joakim avait vingt-cinq ans quand il commença à régner; et il régna onze ans à Jérusalem; mais il fit le mal devant le Seigneur son Dieu.

6. Ce fut contre lui que marcha Nabuchodonosor, roi des Chaldéens; et, ayant chargé de chaînes, il l'emmena à Babilone.

7. On le transporta aussi les vases du Seigneur, et les mit dans son temple.

8. Le reste des actions de Joakim et des abominations qu'il commit et qui se trouvent en lui, est écrit dans le livre des Rois de Juda et d'Israël. Son fils Joachim régna en sa place.

9. Joachim avait huit ans quand il commença à régner; il régna trois mois et dix jours dans Jérusalem; et il commit le mal en la présence du Seigneur.

40. Et à la fin de l'année, le roi Nabuchodonosor envoya des troupes qui l'emmenèrent à Babylone, et emportèrent avec lui les vases les plus précieux de la maison du Seigneur, et il établit roi en sa place sur Juda et sur Jérusalem son oncle Sédécias.

11. Sédécias avait vingt et un ans quand il commença à régner; et il régna onze ans à Jérusalem.

12. Il fit le mal en la présence du Seigneur, son Dieu, et il n'eut point de respect pour la présence du prophète Jérémie, qui lui parlait de la part du Seigneur.

13. On se révolta même contre le roi Nabuchodonosor, à qui il avait juré fidélité en son cœur, pour ne plus retourner au Seigneur, le Dieu d'Israël.

14. Et en même temps tous les princes des prêtres et le peuple s'abandonnèrent à toutes les abominations des gentils, et profanèrent la maison du Seigneur, qu'il avait sanctifiée pour soi à Jérusalem.

15. Or le Seigneur, le Dieu de leurs pères leur adressa souvent la parole par l'entremise de ceux qu'il leur envoyait; et il ne cessait de leur donner, soit de nuit ou de jour, des avertissements, afin qu'il pût pardonner à son peuple et à sa maison.

16. Mais eux se moquèrent des personnes que Dieu leur envoyait. Ils méprisèrent ses paroles, et ils traitèrent très-indignement ses prophètes, jusqu'à ce que la fureur du Seigneur s'élevât contre son peuple, et que le mal fit sans remède.

17. Car il fit venir ceux que le roi des Chaldéens, qui égorga leurs enfants dans la maison de son sanctuaire, sans avoir pitié ni des jeunes gens, ni des jeunes filles, ni des personnes âgées, ni même de ceux qui étaient dans la dernière vieillesse. Dieu les livra tous entre ses mains.

18. Comme aussi tous les vaisseaux du temple, tant grands que petits; tous les trésors de la maison de Dieu et de celle du roi et des princes qu'il fit emporter à Babylone.

19. Les ennemis ensuite brûlèrent la maison du Seigneur, et ruinèrent les murs de Jérusalem. Ils mirent le feu à toutes ses tours, et détruisirent tout ce qu'il y avait de précieux.

20. Si quelqu'un avait échappé à la mort, il

10. Qui adduxerunt eum in Babylone. Ce Joakin porte aussi le nom de Jéhoïachas. La seconde translation est lieu en ce moment et Eséchiel en fit partie. (Voy. IV. Reg., XXIV, nos notes sur les versets 6 et 14.)

11. A dicitur... regem Chaldæorum. Alors est lieu la troisième expédition de Nabuchodonosor qui détruisit le temple et raverna le royaume de Juda. (Voy. IV. Reg., XXV.)

20. Donec imperaret rex Persarum. Ceux qui échappèrent à l'épée furent emmenés à Babylone où ils demeurèrent esclaves de Nabuchodonosor et de ses successeurs, jusqu'au temps

10. Regem vero constituit Sedeciam. Vide dicta IV. Reg., 24, 17.

12. Non erudit. Neglexit monita ad penitentiam hortantis.

13. Qui adjuverunt eum. Qui juraverunt illum obstiterunt. In hebr. est, qui jurare fecerunt eum pro Deum. Etiam malis principibus fides data servanda est.

14. Quam sanctificaverat sibi in Jerusalem. Quam sibi obegerat, et dedicatione solemniter sibi sacrari voluerat.

15. Per manus multorum. Prophetas scilicet detestando. De nocte consurgens. Hebr. mactando, quasi dicit, nature diligenter. — Percussit populo. Favore cupiens.

16. Nuncios Dei. Prophetas. — Esset nulla curatio. Nullum esset remedium, illis curatio non admittentibus.

20. Donec imperaret rex Persarum. Nimirum Cyrus, cujus mentio fit versiculo 22 sequenti et I. lib. Esdræ, c. 1, statim infra.

40. Cumque anni circulus volveretur, misit Nabuchodonosor rex, qui adduxerunt eum in Babylone, asportatis simul pretiosis vasis domus Domini, a Regem vero constituit Sedeciam patrum ejus super Judam et Jerusalem. [8 IV. Reg. 24. 17. Jer. 37. 1.]

41. Vigniti et unus anni erat Sedecias cum regnare coepisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem.

12. Esicque malum in oculis Domini Dei sui, nec erubuit faciem Jeremie prophetæ, loquentis ad se ex ore Domini.

13. At rege quoque Nabuchodonosor recessit, qui adjuverat eum per Deum; et induravit cervicem suam et cor, ut non reverteretur ad Dominum Deum Revolutum.

14. Sed et universi principes sacerdotum, et populus, prevaricati sunt inique juxta universas abominaciones gentium, et polluerunt domum Domini, quam sanctificaverat sibi in Jerusalem.

15. Mitebat autem Dominus Deus suorum suorum ad illos per annum multorum suorum, de nocte consurgens, et quotidie commones; eo quod parceret populo, et habitaculo suo.

16. At illi subamabant nuncios Dei, et parvipendebat sermones ejus, illudabantque prophetis, donec ascenderet furor Domini in populum ejus, et esset nulla curatio.

17. Interdixit enim super eos regem Chaldæorum, et interfecit juvenes eorum gladio in domo sanctuariorum; non est insertus adolescentis, et virginis, et senis, nec decrepiti quidem, sed omnes tradidit in manibus ejus.

18. a Universaque vasa domus Domini, tam majora, quam minor, et thesaurus templi, et regis, et principum, transtulit in Babylone. [a IV. Reg. 24. 14. 15.]

19. Incenderunt hostes domum Dei, destruxeruntque murum Jerusalem, universas turres combusserunt, et quicquid pretiosum fuerat detulit eum.

20. Si qui evaserat gladium, ductus

in Babylone servivit regi, et filius ejus, donec imperaret rex Persarum.

21. Et completeret sermo Domini ex ore Jeremie, et celebraret terra sabbata sua; cunctis enim diebus desolationis egit sabbatum, usque dum compleretur septuaginta anni.

22. a Anno autem primo Cyri regis Persarum, ad explendum sermonem Domini quem locutus fuerat per os Jeremie, suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Persarum; qui jussit predicari in universo regno suo, etiam per scripturam, dicens: [a I. Esd. 1. 1. et 6. 3. Jer. 25. 12. et 29. 10.]

23. Hæc dicit Cyrex rex Persarum: Omnia regna terre dedit mihi Dominus Deus cœli, et ipse precepit mihi ut ædificarem et domum in Jerusalem, que est in Judæa; quis ex vobis est in omni populo ejus? sit Dominus Deus suus cum eo, et ascendat.

de la domination des Perses, c'est-à-dire jusqu'au temps où Cyrus, roi de Perse, resta seul maître de l'empire des Chaldéens, formé de la réunion des possessions des rois de Babylone, de Perse et de Médie.

23. Omnia regna. Il n'y a tel que le commencement de l'édit qui se trouve rapporté tout entier au premier chapitre du premier livre d'Esdras. Les anciens avaient coutume de retracer ainsi leurs écrits les uns aux autres, pour que le lecteur pût passer sans interruption de l'ouvrage qui précède à celui qui suit. (Cf. Jos., 1. 1; Jug., 1. 1; I. Reg., 1. 1; Act., 1. 1.)

21. Sermo Domini ex ore Jeremie. Qui post septuaginta annos rediit ex Babylonia captivitate sollicitus erat. Vide Jerem., c. 25, 12, et c. 29, 11. — Celebraret... sabbata sua. Inculca et habitatoribus propensumque vacua, presertim post occasionem Godoliam, "forzarunt ab oratione, etc.

22. Anno autem primo. Hæc hic dicitur usque ad finem capituli repetitur initio libri sequentis, primi scilicet Esdræ, ubi commotus explicabuntur.

était emmené à Babylone pour être esclave du roi et de ses enfants, jusqu'à ce que Dieu mit le roi de Perse sur le trône.

21. Et que s'accomplît la parole du Seigneur, qui avait été prononcée par la bouche de Jérémie, et que la terre célébrât ses jours de sabbat; car elle fut dans un sabbat continué durant tout le temps de sa desolation, jusqu'à ce que les soixante-dix ans fussent accomplis.

22. Mais dans la première année de Cyrus, roi des Perses, le Seigneur, pour accomplir la parole qu'il avait dite par la bouche de Jérémie, toucha le cœur de Cyrus, roi des Perses, qui commanda de publier dans tout son royaume, l'édit qui suit, et d'en expédier même les patentes en cette forme:

23. Voici ce que dit Cyrus, roi des Perses: Le Seigneur, le Roi du ciel, m'a mis dans les royaumes de la terre entre les mains, et il m'a aussi commandé de lui bâtir une maison dans Jérusalem qui est dans la Judée. Qui d'entre vous se trouve être de son peuple? Je souhaite que Dieu soit avec lui et qu'il parte promptement.

